Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 1 (1891)

Artikel: Un trésor de monnaies du moyen âge

Autor: Ladé

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171542

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

UN

TRÉSOR DE MONNAIES

DU

MOYEN AGE

Il y a un peu plus de deux mois, on a trouvé en Savoie un lot considérable de monnaies du moyen âge. Contrairement à ce qui arrive le plus souvent en pareille occurrence, elles n'ont pas été disséminées, et l'heureux acquéreur m'a prié de les classer et de les publier.

Cette trouvaille, importante par le nombre des pièces, plus de 1250, ne l'est pas par leur valeur métallique : elle ne comprend que deux monnaies d'or et peu de pièces d'argent véritable ; le plus grand nombre sont des monnaies divisionnaires de billon ; à ce point de vue, il peut paraître déplacé de parler de trésor ; je me sers néanmoins de ce mot, parce qu'au point de vue de la science, il y a là de vraies richesses : de nombreuses variétés et variantes de de pièces déjà connues, plusieurs types inédits, et surtout, ce qui est le plus intéressant, une collection complète, ou à peu près, à ce que je crois, des monnaies de billon qui circulaient dans ce pays-là vers le milieu du XVme siècle ; c'est justement la réunion de ces documents numismatiques qui permet de les mieux classer, d'en compléter et d'en rectifier l'attribution, en un mot de jeter un jour nouveau sur certains points de l'histoire monétaire de nos contrées.

Comme chacun le sait, au moyen âge, les monnaies d'appoint s'éloignaient beaucoup moins que de nos jours de leur lieu d'émission : il n'y a donc pas lieu de s'étonner que

dans ce trésor, découvert en Savoie, le numéraire de Savoie soit le plus fortement représenté et que les pièces frappées en-deça des monts soient plus nombreuses que celles qui provenaient des ateliers d'Italie. En fait, j'ai eu à classer 459 pièces appartenant aux règnes d'Amédée VI, d'Amédée VII et d'Amédée VIII comte, puis duc, et comme c'est précisément le monnayage de cette maison qui fait l'objet principal de mes recherches et de mes publications, c'est sur cette partie de mon sujet que je m'étendrai le plus longuement.

Amédée VI (1343-1383).

N° d'ordre.		Nombre d'exemp.
1.	Fort noir escucellé, frappé à Pierre-Châtel, ordonnance de 1359. Promis, Pl. IV, fig. 9. Poids : 0,88.	1
2.	Fort. Av. Dans le champ : A majuscule accompagné de 4 rosettes à 5 pétales triangulaires. + : MED : COMES : SABAVDIE : Rev. Ecu de Savoie de forme antique accompagné de 3 étoiles à six pointes. + : IN ITALIA : MARCHIO : Billon. Poids : 1,07. Pl. IX, fig. 1.	1
3.	Fort différant du précédent en ce que les mots des légendes, à l'avers et au revers, sont séparés, au lieu de doubles points, par des points surmontés de petites rosettes à 6 feuilles. Poids : 1,15.	1

Ces deux pièces sont inédites : elles sont des variantes l'une de l'autre et ont été frappées d'après la même ordonnance, la dernière d'Amédée VI.

Le 24 octobre 1375, ce prince autorisa Philippe Baroncello à frapper *in singulis locis nostris nostri Sabaudie comitatus citra montes*[1] des gros, des quarts et des forts. Nous n'en possédons pas la

[1] D. Promis. *Monete dei reali di Savoia*. tome I, page 99. L'ordonnance est datée de Bourg-en-Bresse.

N° d'ordre | Nombre d'exemp.

description détaillée, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres pièces de cette époque, par exemple pour le fort n° 1, mais nous connaissons le gros et le quart, et les deux forts qui nous occupent leur ressemblent beaucoup, par des légendes plus complètes que lors des frappes précédentes (c'est la première fois qu'un fort porte IN ITALIA MARCHIO), par l'aspect général, par le style des lettres et des ornements et par quelques détails : ainsi, comme sur le gros n° 11 de Promis, planche IV, et sur le quart n° 5 de la Ire Planche complémentaire, nos deux forts ont l'N gothique et les M latins. Voilà de biens petits détails, me dira-t-on. Sans doute, mais dans la numismatique du moyen âge, on est obligé de s'occuper de ces minuties et l'on peut souvent en tirer des indices précieux. Notre maître à tous, Morel-Fatio, a fait voir quel parti on pouvait tirer de ces particularités. Ce fort devait être à la taille de 196 au marc de Chambéry.

Amédée VII (1383-1391).

4. Fort différant de Promis, pl. III, fig. 6, par plusieurs détails : une double barre dans l'intérieur de l'A, l'écu cantonné de 4 rosettes, etc. Billon. Pl. IX, fig. 2 — 32
5. Autre fort différant du précédent seulement en ce que les mots de la légende de l'avers ne sont pas séparés par des rosettes . . . . . — 3

Ces deux pièces sont des variantes l'une de l'autre : elles ont été frappées d'après une même ordonnance. Il est possible que la première de ces deux pièces soit la même que M. Rabut a décrite sous le n° 4 dans sa première notice (Perrin, *Catalogue du Médaillier de Savoie du Musée départemental de Chambéry*, pages 123 et 124) ; en tout cas

N° d'ordre | Nombre d'exemp.

la seconde est inédite. Sans vouloir nous prononcer sur la question de savoir si c'est à tort ou à raison que Promis a attribué sa pièce à Amédée VI, je pense que la nôtre doit être donnée à Amédée VII, ordonnance de 1384. D'abord la frappe de 1355 à Pont-d'Ain, la seule dont il pourrait être question autrement, celle à laquelle Promis rapporte sa pièce, a été très peu importante, 115 marcs, soit 24,840 pièces. Il paraît extrêmement peu probable qu'il s'en soit trouvé 35 exemplaires réunis 94 ans[1] après la frappe entre les mains d'un seul individu.

Il y a plus : nous avons déjà deux variétés ou variantes, comme l'on voudra, bien caractérisées ; en outre, parmi les 32 pièces de la premiere, il y a plusieurs différences, visibles quand on y met un peu d'attention, quoiqu'elles soient difficiles à décrire et qu'elles n'offrent aucun autre intérêt que celui de prouver qu'on a dû, pour cette pièce, se servir d'un grand nombre de coins. Cela est-il probable pour une émission si peu considérable ? Je ne le crois pas.

Ces deux objections ne s'appliquent pas à la frappe ordonnée en 1384. Nous savons par les documents[2] que le maître Jacobinus de Captaneis fut autorisé à battre différentes espèces, entre autres des forts, pendant deux ans, *tam in Secusia quam alibi ultra montes in loco seu locis*, etc. Voilà une frappe ou une série de frappes qui comportait de nombreux coins et qui peut avoir produit une quantité énorme de pièces.

Ensuite, d'après l'ordonnance de 1355, le fort devait être à la taille de 216 au marc (quel marc ? nous l'ignorons) c'est-à-dire peser 1 gramme 151

[1] Nous verrons plus loin que notre trésor a été enfoui en 1449.
[2] Promis. *Op. cit.*, page 401.

N° d'ordre | Nombre d'exemp.

au maximum[1] ; d'après celle de 1384, il était à la taille de 196 au marc de Troyes et devait donc peser 1 gramme 268.

Nos 35 pièces pèsent en moyenne 1 gramme 046 à 047 et, à première vue, il semble que cela peut s'accorder avec l'une ou l'autre hypothèse et même s'appliquer plutôt à la première, celle qui suppose le chiffre le plus faible. Mais en y regardant de plus près, on voit que c'est une illusion. Chacun sait que les monnaies de cette époque-là, frappées très irrégulièrement, offrent, quand nous avons la chance de pouvoir en comparer ensemble un certain nombre, de très grandes différences de poids. Mais on sait aussi qu'ii y en a toujours beaucoup plus de trop légères que de trop pesantes, surtout quand les monnaies sont usées par la circulation comme le sont ces 35 forts. Nous nous sommes donné la peine de les peser un à un et il se trouve que plusieurs pèsent près d'un gramme 15 et que six dépassent ce chiffre, allant d'un gramme 16 à 1 gramme 28 bon poids. Cela s'explique fort bien si l'on admet que ces forts devaient peser 1,268, mais pas du tout s'ils devaient peser 1,151 ; personne d'un peu au courant de ces questions-là n'admettra que sur 35 pièces qui ne sont rien moins qu'à fleur de coin, 6 dépassent sensiblement leur poids normal.

Enfin, nous avons quelques renseignements sur les forts de 1384 par l'ordonnance subséquente, celle de 1390 : il y est dit[2] que les nouveaux forts de Savoie seront semblables aux anciens, sauf que *ante litteram C ubi incipit verbum A COMES*

[1] Le chiffre de 1,151 ne serait atteint que s'il s'agissait du marc de Troyes, que nous évaluons à 248, 621, qui n'était pas le seul en usage sous Amédée VI. Nous avons donc pris le chiffre le plus défavorable à notre raisonnement.

[2] Promis, *loco cit*, page 103.

N° d'ordre | Nombre d'exemp.

ponatur una modica stella : il en résulte nécessairement que sur les premiers forts d'Amédée VII on lisait A COMES, sans étoile avant le C, et c'est bien ainsi que sont les pièces dont nous parlons.

6. Fort. Dans le champ : A majuscule accompagné de 4 annelets renfermant chacun un gros point ; la barre intérieure de l'A est remplacée par un chevron renversé renfermant un point.

+ MEDEVS : COMES.

Rev. Ecu de Savoie de forme antique, accompagné de trois annelets avec points centraux comme à l'avers.

La légende circulaire commence, au lieu de croix, par un chevron renfermant un point.

DE : SABAUDIE

Billon. Poids : 1,02. Pièce inédite. Pl. IX, fig. 3. . 1

C'est par exclusion que j'attribue ce fort à Amédée VII et à une des deux ordonnances de 1391. La forme particulière de la barre de l'A et surtout le signe qui commence la légende du revers, rapprochés l'un de l'autre, sont quelque chose d'intentionnel et constituent une marque de monnayeur ; or, nous n'en trouvons pas de traces sous Amédée VI, et celles d'Amédée VIII sont connues.

Parmi les quatre émissions de forts qui ont eu lieu sous son règne, nous pouvons exclure, d'après ce qui a été dit plus haut, celle de 1384 et celle de 1390 ; il ne reste donc plus que celles de 1391, dont l'une a eu lieu à Nyon (ordonnance du 18 février) et l'autre à Avigliane (ordonnance du 23 février). Il est dit [1] dans l'ordonnance relative à Nyon que toutes les monnaies qui y sont énumérées doivent être semblables aux dernières, *excepto signi magistri*. Il en résulte que la légende elle-même n'était

[1] Promis, page 104.

N° d'ordre | Nombre d'exemp.

pas changée, et puisque la légende de notre pièce est différente de celles qui l'ont précédée, j'en conclus, avec une certaine probabilité, que ce fort a été frappé à Avigliane par Jean Rezetto entre le 23 février et la mort d'Amédée VII survenue en novembre de la même année, ou peut-être pendant les premiers temps qui suivirent l'avènement de son successeur. Dans l'un et l'autre cas, il devait être à la taille de 200 au marc (de Troyes; depuis Amédée VII c'est le seul en usage) soit 1 gramme 243.

Amédée VIII, comte (1391-1416).

7. Quart de gros d'un type, inconnu à Promis pour la série comtale, caractérisé à l'avers par le mot FERT traversé par un lacs d'amour posé perpendiculairement et au revers par la croix tréflée de Saint-Maurice. Décrit par M. Perrin (*Catalogue du Médaillier de Savoie du Musée départemental de Chambéry*, 1883, page 139, n° 26) [1].

Av. + AMED : COM : SABAVDIE

Rev. + IN ITALIA × MARCHIO.

Assez bon billon. Poids : 1,57. 1

La marque du maître de monnaie que nous avons représentée par une croix de Saint-André est composée de deux objets croisés; nous la retrouvons sur un fort et sur des blanchets. Nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion d'examiner des pièces de ce genre : quand la monnaie est fruste, on voit seulement deux traits qui constituent ce qu'on appelle en blason un sautoir soit croix de Saint-André; c'est ainsi que Promis a représenté cette marque sur une obole, pl. V, fig. 7, et sur un fort,

[1] Pour abréger, nous désignerons cet ouvrage par ces lettres : *Per. Ch.*; et l'ouvrage analogue du même auteur, relatif à Annecy, 1885, par ces lettres : *Per. An.*

N° d'ordre		Nombre d'exemp.
	pl. VI, fig. 11 ; si l'empreinte de la monnaie est nette à cet endroit-là, comme c'est le cas de notre quart, on distingue à chacun des deux objets un manche légèrement recourbé et une partie supérieure plus large, ce qui fait que Perrin compare avec justesse cette marque à deux cuillers en sautoir. Promis attribue l'obole marquée de la sorte à Jean de Rezetto qui travaillait à Nyon et peut-être aussi dans le comté de Genevois, de 1405 à 1406, et le fort à Antoine Mullet, nommé maître de monnaie pour tout le comté de Savoie en 1399. Perrin pense que cette marque est celle de Mathieu Bonaccorso Borgo, condamné pour malversation en 1405, après avoir travaillé de 1394 à 1400 dans divers ateliers en-deça et au-delà des monts. Je ne suis pas en mesure de me prononcer entre ces opinions divergentes : cependant, j'ai l'impression que c'est D. Promis qui s'est trompé.	
8.	Fort frappé à Bourg par Jean Raffano, d'après l'ordonnance du 1er novembre 1395. Promis, pl. VI, fig. 10. Billon. Poids : 1,28.	1
9.	Fort aux cuillers. Diffère de Promis, pl. VI, fig. 11, par quelques détails du dessin. Billon. Poids ; 1,28	1
10.	Blanchet aux cuillers. Variété inédite de Promis, pl. V, fig. 7. A l'avers COM, au revers DE SABAVDIE. Poids : 0,94 et 0,72.	2
11.	Blanchet au croissant. C'est la pièce que nous avons décrite, après d'autres auteurs, dans ce *Bulletin*, 1888, page 50, n° 1, et qui a motivé une réponse de M. Demole : *La trouvaille de Versoix*, extrait de la *Revue Savoisienne*. Poids moyen : 0,76	5
12.	Blanchet au croissant, variante du numéro précédent : ECOM au lieu de COMES ; mais cela est peu distinct. Poids : 0,93	1

N° d'ordre | Nombre d'exemp.

Amédée VIII, duc (1416-1440).

13. Demi-gros au croissant, frappé à Nyon de 1416 à 1420, comme nous l'avons établi dans notre deuxième notice sur l'histoire numismatique des pays voisins du Léman [1]. Poids moyen : 1,77, mais si l'on fait abstraction d'un exemplaire dont le flan est absolument irrégulier et qui pèse à lui seul 2,53, les extrêmes sont 1,99 et 1,42, et la moyenne tombe à 1,735. 23

Ces demi-gros de billon, nous proposons de les appeler *demi-gros au type chablaisien*, ainsi que les suivants, n°s 14 à 18, parce qu'ils portent la mention abrégée du duché de Chablais en quoi ils se distinguent des demi-gros d'argent frappés depuis 1420, que nous appellerons *demi-gros au type savoyard* porce qu'ils ne mentionnent que le duché de Savoie. Ils sont inconnus à Promis. Ils ont été décrits par Perrin (*Ch.* page 148, n° 24) mais avec une différence : les deux exemplaires qui ont servi de base à notre description de 1888, ceux que nous avons découverts depuis, et les 23 d'aujourd'hui portent tous à la fin de la légende du revers PRN, tandis que sur ceux du Musée de Chambéry on lit PRI. En outre, notre collègue appelle ces pièces des « deniers » gros, ce qui ne peut tenir à une faute d'impression puisque la même dénomination se retrouve plus loin et jusque dans le *Catalogue* du Musée d'Annecy paru deux ans plus tard.

14. Demi-gros, type chablaisien. Marque : une marguerite. *Per. Ch.*, page 149, n° 27. Billon. Poids moyen : 1,692 6

[1] *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 7me année, pl. II, fig. 2.

N° d'ordre — Nombre d'exemp.

Demi-gros, type chablaisien. Marque : un trèfle.

15. Variété A, inédite. Au revers INITAL 3

16. Variété B, *Per. Ch.*, page 149, n° 25, IN : ITAL. . 15

Comme pour les numéros 13 et 14, cet auteur lit : PRI ; nos exemplaires portent distinctement PRN.

16 *bis*. Variété indistincte. Y a-t-il ou non deux points après IN ? 1

Poids moyen des 19 demi-gros au trèfle : 1,863.

17. Demi-gros, type chablaisien. Marque : une étoile à 6 pointes. *Per. Ch.*, page 149, n° 26, mais nos exemplaires portent PRN. Poids moyen : 1,67. . . 3

18. Demi-gros, type chablaisien. Marque : une fleur à 5 pétales. *Per. An.*, page 23, n° 24. Notre collègue dit que cette pièce a été frappée à Cornavin par Jacques Philippe. C'est simplement impossible : Philippe n'a été nommé maître de monnaie que sous le duc Louis. Poids moyen : 1,80 4

18 *bis*. Demi-gros, type chablaisien. Marque du maître indistincte 15

19. Demi-gros, type savoyard. Marque : une étoile à 6 pointes. Promis, pl. VI, fig. 15. Argent. Poids d'un exemplaire : 1,44 ; l'autre est trop ébréché pour qu'il y ait de l'intérêt à le peser. 2

20. Quart de gros au croissant, portant à l'avers le mot FERT traversé par un lacs d'amour posé perpendiculairement. Billon. Poids de 1,16 à 1,82. En moyenne : 1,449. *Per. Ch.*, p. 142. n° 4. 59

Par analogie avec ce que nous avons proposé pour les demi-gros, nous appellerons ces pièces *quarts au type chablaisien* parce qu'ils portent au revers la croix de Saint-Maurice, capitale de ce duché, pour les distinguer des *quarts au type savoyard*, n°s 31 à 42, qui portent à l'avers le mot FERT entre quatre traits parallèles et au revers l'écu de Savoie losangé. Ils ont été frappés de 1416 à 1420.

N° d'ordre		Nombre d'exemp.
21.	Quart de gros, type chablaisien. Marque : une marguerite. Inédit. Poids moyen : 1,495	4
21 *bis*.	Même pièce ; la marque n'est pas parfaitement distincte	1
	Quart de gros au type chablaisien ; marque : un trèfle.	
22.	Variété A, inédite. Croix des légendes à branches carrées	13
23.	Variété B, inédite. Croix des légendes à branches triangulaires ; S normaux	12
24.	Variété C, inédite. Comme la précédente, mais au revers MARCHI au lieu de MARCHIO.	1
25.	Variété D, inédite. Croix des légendes à branches triangulaires ; S retournés	23
26.	Variété E, inédite. Au revers : IN : ITALIA, tandis que les 4 précédentes ont INITALIA	4
	Poids moyen de ces 53 quarts au type chablaisien, au trèfle : 1,434. Extrêmes ; 1,83 et 1,17.	
26 *bis*.	Quarts de gros au type chablaisien, au trèfle, trop frustes pour qu'on puisse les classer dans une des 5 variétés décrites	4
27.	Quart de gros au type chablaisien ; marque : une étoile. *Per. An.*, page 17, n° 3. Poids : 1,40 et 1,19 .	2
	Quart de gros au type chablaisien ; marque : une fleur à 5 pétales.	
28.	Variété A, inédite. Au revers : IN ITALIA MARCHIO	2
29.	Variété B. IN : ITALIA : MARCHIO. *Per. Ch.*, page 142, n° 3	68
30.	Variété C, inédite. IN : ITALIA : MARCIIO. . .	1
31.	Variété D, inédite. IN : ITALIA : MAR : PRN. .	10
	Poids moyen de ces 81 quarts au type chablaisien, à la fleur à 5 pétales : 1,495. Extrêmes : 1,62 et 1,28.	
31 *bis*.	Quarts de gros au type chablaisien. Marque illisible.	36

N° d'ordre		Nombre d'exemp.
32.	Quart de gros, type savoyard. Marque : croissant. *Per. An.*, page 19, n° 9. Poids moyen : 1,247 . . .	3
33.	Quart de gros, type savoyard ; marque : marguerite. *Per. An.*, page 19, n° 10. Poids moyen : 1,325.	8
34.	Quart de gros, type savoyard ; marque : un trèflə. Inédit. Poids : 1,23.	1
	Quart de gros, type savoyard ; marque : étoile à 6 pointes.	
35.	Variété A. MARCHIO. *Per. Ch.*, page 143, n° 7. Poids moyen : 1,370	7
35 *bis*.	Un dit. Mauvais aloi ; pièce fausse. Poids : 0,83.	1
36.	Variété B. MAR : PRN. *Per. Ch.*, page 144, n° 9. Poids moyen : 1,331	8
37.	Quart de gros, type savoyard ; marque : fleur à 6 pétales sans point central. Peut-être *Per. Ch.*, p. 144, n° 8. Poids moyen : 1,35	3
38.	Quart de gros, type savoyard ; marque : fleur-de-lis. *Per. Ch.*, page 143, n° 5. Poids moyen : 1,289. .	8
38 *bis*.	Même pièce ; la marque n'est pas parfaitement distincte	2
39.	Quart de gros, type savoyard ; marque : une coquille. Inédit. Poids moyen : 1,297	9
39 *bis*.	Un dit, mauvais aloi. Pièce fausse. Poids : 1,14.	1
40.	Quart de gros, type savoyard ; marque : un heaume. Inédit. Poids moyen : 1,358	4
41.	Quart de gros, type savoyard ; marque : une couronne. Promis, pl. VI, fig. 17. Poids : 1,28	1
42.	Quart de gros, type savoyard ; marque : une fleur à 4 pétales séparés par des traits. *Per. Ch.*, page 144, n° 10. Poids : 1,34.	1
43.	Quart de gros. type savoyard ; pas d'autre marque que des points et des annelets. Inédit.	
	Av. + AMEDEVS : DVX : SAB' un annelet sous l'apostrophe.	
	Rev. + IN ITALIA : MAR : PRN un annelet.	
	Quoique fruste, cette pièce est en assez bon état	

N° d'ordre | Nombre d'exemp.

pour qu'on puisse affirmer que si l'on n'y voit pas de signe constituant une marque, c'est qu'il n'y en a pas. Poids : 1,32. 1

43 *bis*. Quart de gros, type savoyard, différant du précédent en ce que le mot IN est suivi de deux points ouverts. La fin de la légende du revers est peu distincte. Poids : 1,22 1

43 *ter*. Quarts de gros au type savoyard ; marque illisible. 3

44. Fort. Marque : croissant. *Per. An.*, page 22, n° 19. Poids moyen : 0,934 5

45. Fort inédit. Marque : marguerite (peu distincte) au revers entre SABAV et DIE. Poids : 0,68. 1

46. Fort. Marque : trèfle. Inédit. Même type que Promis, pl. VI, fig. 18. Poids : 1,13 1

46 *bis*. Même pièce. La marque n'est pas bien distincte 2

Fort. Marque : étoile à 6 pointes.

47. Variété A. Etoile à l'avers. Promis, 3me planche complémentaire, n° 4. Poids : 0,97 et 0.92. 2

47 *bis*. Un dit ; marque peu distincte. 1

48. Variété B. Etoile au revers. Diffère par la ponctuation (un seul point ouvert après AMEDEVS) de *Per. Ch.*, p. 146, n° 14. Poids : 0,95. 1

49. Fort. Marque : fleur à 6 pétales. Inédit. Poids ; 0,89. 1

50. Fort. Marque : fleur-de-lis. *Per. Ch.*, page 146, n° 15. Poids : 1,02. 1

51. Fort. Marque : coquille. Inèdit. Poids moyen : 1,04. 3

52. Fort. Marque : heaume. Inédit. Poids : 0,92 1

53. Fort. Marque : couronne. Inédit. Poids moyen : 0,88 3

54. Fort. Marque : rose. *Per. Ch.*, page 145, n° 13. Poids : 0,08. 1

54 *bis*. Forts. Marque illisible. 2

55. Viennois. Marque : fleur à 6 pétales. Inédit. Poids : 0,71 1

N° d'ordre		Nombre d'exemp.
56.	Viennois. Marque : fleur à 5 pétales. Inédit. Poids : 0,61	1
56 *bis*.	Viennois, marque illisible	3
57.	Pite, soit demi-viennois. Marque : croissant. *Per. An.*, page 24, n° 26. Poids : 0,57 à 0.58.	1
58.	Pite. Marque : un soleil. Inédite. Légende du revers : ✠ IN deux points-losanges ITALIA deux points-losanges M. Poids : 0,62, 0,68 à 0,69 et 0,72 bon poids	3

Un mot, puisque l'occasion s'en présente, sur ces pites. Le nom en est connu de chacun parce qu'il se trouve dans la traduction française des Ecritures, mais bien peu de personnes ont eu l'occasion d'en voir : le musée de Chambéry n'en possède pas ; celui d'Annecy n'en a qu'un exemplaire de la variété au croissant, et celui de Genève un exemplaire de la variété au soleil. Cette rareté se comprend ; ces pièces, comme les oboles, soit demi-blanchets, étaient très petites, très minces et d'un titre très bas. On comprend qu'elles ont eu de la peine à échapper à la destruction. La pite, d'après les dernières ordonnances de Nyon, celles de 1420 et 1421 devait être à la taille de 416 au marc, soit 0,598 milligrammes et tenir un denier de fin soit 83 millièmes.

A propos du poids on peut trouver étonnant que les trois exemplaires de la pite au soleil aient chacun un peu plus que le poids normal, et cela peut paraître en contradiction avec ce que nous avons dit plus haut à propos des forts d'Amédée VII. La contradiction n'est qu'apparente : pour des espèces aussi petites que les demi-viennois, la tolérance, basée sur la difficulté pratique de laminer exactement et également des feuilles de métal d'une épaisseur minime, était plus forte que pour les espèces plus lourdes. Et parmi les pièces émises, de poids très différents, ce sont, cela se comprend, les plus épaisses qui ont, par une espèce de sélection, le mieux résisté à la destruction.

Autre remarque : à une certaine époque du moyen-âge,

quand il n'y avait dans la plus grande partie de l'Europe pas d'autre numéraire que les deniers et les oboles, la pite ou pougeoise (*picta* ou *pugesia*[1]) qui n'avait pas existé dès l'origine de ce système monétaire et qui ne se frappait pas partout était la moitié de l'obole et valait par conséquent $^1/_{48}$^me de sol, monnaie de compte. A la fin du moyen-âge, on appelait pite la moitié du viennois ; celui-ci était la moitié du fort qui lui-même était la moitié du quart. Le quart, comme son nom l'indique, était de 4 au gros, en sorte que la pite valait $^1/_{32}$^me de gros, appelé aussi sol.

On voit que les premiers traducteurs français du Nouveau Testament qui ont rendu par pite le mot λέπτον employé par Saint-Marc (XII. 42) ont, sans s'en douter, trouvé l'expression juste : au moment où ils écrivaient il n'y avait probablement plus de pites en circulation dans nos contrées : les dernières ont été frappées en Savoie sous Charles-Jean-Amédée (ordonnance de 1492) mais le souvenir s'en était sans doute conservé dans le public comme de nos jours chez nos voisins de France celui des liards et chez nous, dans le langage populaire des vieux Genevois, celui des quarts, des picaillons et des gringalets. Le λέπτον était la moitié du Κοδράντης soit *quadrans*, celui-ci le quart de l'as, qui lui-même était le quart du sesterce, unité monétaire de l'Empire du temps du Sauveur. Le λέπτον valait donc $^1/_{32}$^me de sesterce comme la pite $^1/_{32}$^me de gros.

Mais ne nous attardons pas trop à ces infiniment petits de la numismatique : *paulo majora canamus.*

On aura remarqué que dans l'énumération qui précède des monnaies de la période ducale, tout en notant à propos de chaque pièce la marque du maître de monnaie, j'ai omis d'en indiquer la signification. C'est à dessein. C'est un sujet qui n'a pas encore été traité *ex professo* et qui renferme encore bien des obscurités ; je me hâte d'ajouter, pour n'être

[1] On trouve aussi pougesia, pogesia, pogisia, pogesus et pogesius, et même (par une transposition de consonnes analogue à celle que nous avons signalée ailleurs pour les sparguli ou spagürli) posegia et posigia.

pas injuste envers mes prédécesseurs, qu'il leur manquait plusieurs éléments du problème : c'est seulement le heureux hasard qui m'a fait découvrir des marques inédites et qui m'a fait passer sous les yeux en même temps celles qui sont déjà connues qui me permet de compléter et de rectifier sur certains points les attributions faites par d'autres auteurs. Jetons un coup d'œil d'ensemble sur cette question.

D'abord je prie de remarquer que nous possédons maintenant, sauf la violette de Lentaschis (qui ne se trouve que sur un florin d'or frappé à Turin) et le châtelet de M. de Beauchâtel, à Ivrée, la série complète des marques, énumérées dans les documents officiels, des monnayeurs d'Amédée VIII, duc, et même une de plus, peut-être deux.

Nous avons (voir la planche), I, le croissant ; II, un objet que j'ai entendu comparer à un peigne et que M. Perrin appelle un bouquet; III, le trèfle, dont on peut reconnaître deux variétés principales ; IV, l'étoile à 6 pointes ; V, la fleur à 5 pétales et point central, affectant deux formes distinctes ; VI, la fleur à 6 pétales sans point central ; VII, la fleur-de-lis ; VIII, la coquille ; IX, le heaume ; X, la couronne ; XI, la fleur à 4 pétales séparés par des traits ; XII, le soleil. Enfin, XIII, il y a des pièces, sans marque proprement dite, où la disposition particulière des points et annelets paraît constituer une indication secrète du maître qui les a frappées.

D'autre part, nous trouvons dans les ordonnances[1] que Thomas de Folonia, à Chambéry, 1419, devait mettre sur ses monnaies *unum triolet ante punctum apertum ;*

Jean de Masio, ibidem, 1421, *ad formam unius stelle;*

Manfred Besson, ibidem, 1422, *ad formam unius floris lilii ;*

Michel de la Balme, ibidem, 1423, *ad formam unius galee gallice hyaume,* et ensuite *ad formam crusilli ;*

Guy Besson, ibidem, 1424, *ad formam unius corone ;*

Martinet Mercier, à Turin, 1419, *una margarita cum puncto aperto ;*

[1] Promis, op. cit., pages 23, 25, 30 et 32.

Jean de Maxio, ibidem, 1422, *unus triolet ante punctum apertum ;*

Jacques Picoz, à Nyon, 1420, *ad formam unius crescentis ;*

Lanfranco Busca, ibidem, 1422, *ad formam unius hyaume ;*

Bertino Busca, ibidem, 1427, *ad forman unius solis ;*

Jean de' Benvenuti, à Ivrée, 1420, *ad formam unius rose ;*

Bertino Busca, ibidem, 1421, *ad formam floris nuncupate ne moblies mye.*

Pour plusieurs de ces marques, il n'y a aucune difficulté à identifier les définitions données par les ordonnances avec les figures que nous trouvons sur les monnaies : tel est le cas du croissant, du trèfle, de l'étoile, de la fleur-de-lis, du heaume, de la couronne et du soleil. Et pourtant cela demande quelques explications.

Le croissant, qui quelquefois n'est pas suivi d'un point ouvert, n'est mentionné qu'à partir de 1420 comme la marque de Jacques ou Jean Picoz, ou Picot. ou encore Pichot[1], mais il est acquis à la science depuis longtemps, qu'il servait de marque à ce maître, à Nyon, avant 1420 et même avant l'érection de la Savoie en duché.

Pour l'étoile à 6 rais, il s'est passé quelque chose de semblable : elle n'est mentionnée dans les ordonnances qu'à partir de 1421 comme la marque de Jean de Masio ou de Maxio, maître à Chambéry. Or on la trouve déjà sur des quarts de gros au type chablaisien : j'en conclus que cette marque appartenait à de Masio déjà avant son tranfert à Chambéry et qu'il l'a mise sur des monnaies frappées à Turin pendant le court espace de temps qui s'est écoulé entre la prise de possession de la principauté d'Achaïe (dont Turin était la capitale) par Amédée VIII de Savoie, (décembre 1418) et la nomination de son successeur dans cet atelier (15 juin 1419). J'en trouve la preuve daus le fait que cette même étoile à 6 rais se trouve sur les dernières monnaies[2] frappées à Turin pour Louis, prince d'Achaïe, dont

[1] Eug. Demole, la trouvaille de Versoix, extrait de la *Revue savoisienne*.

[2] Par exemple sur le demi-gros cité plus bas, n° 82.

de Masio était à cette date le maître de monnaie : nous le savons officiellement [1].

Pour le trèfle (triolet) il y a aussi une complication, mais d'un genre différent : il a constitué successivement la marque de Th. de Folonia et celle de J. de Masio ; quand il se trouve sur des demi-gros et quarts de gros au type chablaisien, frappés avant l'ordonnance du 28 février 1420, ou sur le fort n° 46, c'est la marque du premier de ces maîtres pendant qu'il travaillait à Chambéry du 19 octobre 1419 au 28 février suivant ; quand le trèfle se trouve sur des quarts au type savoyard (d'après l'ordonnance de 1420), ce peut-être la marque du même maître pendant la fin de son activité à Chambéry, depuis fin février 1420 au 4 juin 1421, ou celle de J. de Masio après son retour à Turin où il frappa du 1er août 1422 au 9 juin 1424. Je n'aperçois, dans l'état actuel de la science, aucun moyen de faire cette distinction.

Pour le heaume, il y a une difficulté analogue : cette marque a appartenu à M. de la Balme, à Chambéry, et à L. Busca, à Nyon. Auquel des deux maîtres attribuer les pièces qui la portent ? On ne peut pas le dire avec certitude ; cependant on peut supposer que puisqu'il fut ordonné à M. de la Balme de remplacer cette marque par une autre, c'est parce qu'on s'aperçut peu de temps après son installation que le heaume, qu'il venait d'adopter, était déjà employé par son collègue de Nyon, et, d'après le calcul des probabilités, nous donnerons à ce dernier, L. Busca, la marque du heaume dont il signa ses monnaies de 1422 à 1427, plutôt qu'à de la Balme qui n'en fit usage que peu de temps, peut-être même pas du tout.

Pour une autre marque, il peut y avoir doute sur la signification du nom qu'elle porte en latin du moyen-âge : que veut dire *crusillum ?* La première idée qui vient, c'est de penser à une petite croix, d'autant plus que ce mot ne se trouve pas dans Du Cange (glossarium mediæ et infimæ latinitatis) et que le mot qui s'en rapproche le plus, *crusilla*, y

[1] Promis. op. cit. page 370.

est expliqué par *crux parva*. Cependant Promis traduit *crusillum* par coquille de pélerin et nous croyons qu'il a raison[1]; c'est donc la seconde marque de M. de la Balme, Chambéry, 1423-1424.

Tout cela n'est pas encore bien compliqué : la grande difficulté gît dans le fait que nous trouvons sur les monnaies d'Amédée VIII, duc, quatre fleurs différentes (sans compter la fleur-de-lis) tandis qu'il n'y en a que trois mentionnées dans les ordonnances et qu'on ne sait pas trop laquelle est la rose, laquelle le myosotis, etc. : en pareille ocurrence la botanique ne nous sert de rien et l'héraldique pas à grand' chose. Cependant, après y avoir beaucoup réfléchi, tourné et retourné ces pièces et interrogé ces fleurs con amore dans l'espérance qu'elles finiraient par nous parler en leur langage et par nous dire leur secret, voici l'explication à laquelle nous nous sommes arrêté. La fleur, vue de côté, fig. II, que Perrin appelle un bouquet, serait la marguerite ; la fleur à 4 pétales séparés par des pointes serait la rose : on sait qu'en blason on représente ainsi les divisions du calice, ou les épines de cette fleur, ce qui lui donne un aspect assez naturel ; la fleur à 6 pétales ténus, qui a quelque chose de frêle et d'élégant, serait le ne m'oubliez pas, et la fleur à 5 pétales..... la marque, dont nous ignorons le nom officiel, d'Aix-les-Bains ou, comme on disait alors, d'Ays en Savoie. Je dois faire grâce au lecteur de la longue suite de raisonnements, d'exclusions et de suppositions par laquelle j'ai dû passer pour aboutir à cette conclusion : je prie seulement de considérer que cette quadruple hypothèse rend compte de tout et qu'elle ne se heurte, à ce que je crois, à aucune impossibilité. En ce qui concerne spécialement la marque que j'attribue à Aix, on sait[2] qu'il y avait dans cette localité un atelier dont

[1] On trouve dans Du Cange, tome 2, page 673, une phrase tirée de Mirac. S. Jacobi, tome 6, page 52, col. 2, qui, bien loin de corroborer l'interprétation admise par l'auteur, me paraît la renverser complètement : *quod si invenire posset aliquam crusillam, quæ a Sancto Jacobo per peregrinos redeuntes deferri solet et ex ea propriam gulam infirmam tangeret, statim remedium haberet.* D'autre part la ville de Cruseilles, derrière Salève, a pour armes parlantes une coquille de pélerin.

[2] Per. Ch. pages 25, 61, 68 et 80.

on n'avait pas su reconnaître les produits : il en est question dans des textes de 1408 et 1411 et on sait les noms des fonctionnaires qui y travaillaient, Pourquoi avait-on établi une monnaie à si peu de distance de celle de Chambéry et pourquoi, l'y ayant établie, l'a-t-on fermée au bout de peu d'années ? Nous l'ignorons, mais on peut remarquer que la fleur à 5 pétales, marque que j'attribue à cet atelier, ne se trouve que sur un viennois de date inconnnue et sur des demi-gros et des quarts frappés avant 1420 ; à noter aussi que notre trésor a été trouvé et probablement amassé à peu de distance d'Aix, ce qui explique le grand nombre de pièces à cette marque qu'il renferme. En revanche, d'après la même loi bien connue, les marques des ateliers de Turin et d'Ivrée y sont beaucoup moins représentées.

Restent enfin à expliquer les deux quarts décrits sous les numéros 43 et 43 bis. Ils datent de la seconde partie, postérieure à 1420, de la période ducale d'Amédée VIII. Peut-être ont-ils été frappés, nous ne savons dans quelle localité, pendant une vacance qui serait survenue entre la reddition des comptes d'un maître de monnaie et l'installation de son successeur ; peut-être aussi les deux *annelets* qui terminent l'un la légende de l'avers, l'autre celle du revers, sont-ils la marque de l'atelier d'Annecy qui a existé [1] pendant quelques années à partir de 1420. C'est possible, mais je n'ose rien affirmer.

Enfin, pour terminer ce qui tient au monnayage de la Savoie, aucune des 450 et quelques pièces que nous venons d'étudier n'est postérieure à Amédée VIII. Pour ceux qui ne regardent qu'à l'épiderme des choses, cela semblerait indiquer que notre trésor a été enfoui avant 1440, date de l'élévation de ce duc à la dignité pontificale ou dans les tout premiers temps du règne de son successeur. Ce serait une grave erreur. Plusieurs pièces du même trésor ont été frappées plus tard, entre autres le petit denier de Fribourg dont nous parlerons plus loin d'après une ordonnance de 1446.

[1] Per. An. page XI.

Cela s'explique par le fait que la première ordonnance du duc Louis est de 1448 et que selon toutes les probabilités, comme le dit Promis, ce prince n'avait pas frappé monnaie pendant les 8 premières années de son règne. Nous essayerons de serrer d'un peu plus près la question de la date de l'enfouissement de ce trésor à propos du monnayage de Milan.

COMTÉ DE GENEVOIS

Pierre (1371-92).

N° d'ordre.		Nombre de pièces.
59.	Denier. Demole n° 8. Poids : 0,78	1
60.	Denier. Variante du précédent : pas de point au centre de la croix de l'avers. Poids : 0,61. . .	2

ÉVÊCHÉ DE GENÈVE

71.	Denier. A peu près Blavignac, pl. XXXVII, fig. 9, qui appelle cette pièce à tort demi-denier. Poids : 0,74, ...	1

ÉVÊCHÉ DE LAUSANNE

Guillaume de Menthonay (1394-1406).

62.	Denier. Morel-Fatio [1], pl. I, fig. 2. Poids : 0,82 . .	2

Guillaume de Challant (1406-1431).

63 et 64.	Sésen. Morel-Fatio, pl. II, fig. 1. Poids moyen : 1,704. Mais si l'on fait abstraction d'un exemplaire à flan irrégulier qui pèse à lui seul	

[1] *Histoire monétaire de Lausanne* (1394-1476), extrait du tome XXXIV des mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande.

N° d'ordre.		Nombre de pièces.
	2 gr. 18, la moyenne descend à 1 gr. 683, les extrêmes étant 1,92 et 1,51.	24

Sur quelques exemplaires on voit distinctement l'étoile à 5 pointes qui charge en chef la bande brochant sur le tout de l'écu de Challant, sur d'autres elle manque certainement; la plupart des exemplaires sont en trop mauvais état pour qu'on puisse voir ce qu'il en est. Je ne pense pas que l'absence ou la présence de cette étoile tienne à l'usure plus ou moins grande des pièces : il me semble que ce sont deux coins différents.

Ces sésens, soit demi-gros, appartiennent probablement à l'émission très abondante, près d'un demi-million de pièces, faite du 10 décembre 1417 au 24 juin 1418, par Johannot de Canturio, dont nous possédons la relation détaillée [1]. La taille a varié de 121 à 123 pièces au marc : elle était le plus souvent de 122, ce qui fait 2 gr. 038 par pièce, Les essais faits en 1420 par le trésorier fribourgeois Heintzli Bonvoisin donnent pour ces sésens un poids un peu plus fort, 2,072, et nous en font connaître le titre, 0,250. Le poids de nos pièces et leur aspect concordent avec ces données : elles paraissent être l'équivalent des demi-gros d'Amédée VIII au type chablaisien dont nous avons parlé. A ce propos, je dois faire observer que Morel-Fatio est bien injuste envers Guillaume de Challant quand il compare ses sésens de « mauvaise monnaie », antérieurs à la réforme qu'il opéra en 1420, aux pièces similaires de Savoie frappées d'après l'ordonnance de 1405 à 6 deniers 12 grains : les sésens dont nous parlons doivent, en équité, être comparés aux demi-gros d'Amédée VIII, frappés de 1416 à 1420 qui, d'après l'ordonnance de 1418, la première de

[1] Morel-Fatio, op. cit., page 33.

N° d'ordre.		Nombre de pièces.
	cette période qui nous soit parvenue, étaient à la taille de 123 au marc et à 4 deniers de fin.	
	Trésel. Morel-Fatio, pl. II, fig. 2.	
65.	Variante A. Av. ... CHALLAT en entier à droite de la Vierge; ... LAVS ... NOMEM ... BNEDICTV	1
66.	Variante B. ... CHALLAT en entier, ... LAVS ... NOⅣE (M renversé) ... BNDTV	1
67.	Variante C. ... CHALLA en entier, ... LAVS ... NOME ... BNEDICTV	1
68.	Variante D. CHALLA partagé par la Vierge entre les deux L, ... LAS ... NOME ... BNDICTV	1
69.	Variante E. CHALLA partagé entre le second L et le second A, ... LAS ... NOⅣE (M renversé) ... BNDTV.	1
70.	Variante F. CHLLA partagé entre le second L et le second A, ... LAS ... NOⅣE (M renversé) ... BNDTV	1
	Poids moyen de ces 6 trésels : 1,257.	
71.	Denier. Seconde variété de Morel-Fatio, page 36, Poids : 0,72.	1
72.	Denier. Même pièce, mais CIVTAS au lieu de CIVIAS. Poids moyen : 0.763	3

Jean de Prangins (1433-1440).

	Denier à la rosace, troisième variété de Morel-Fatio, page 49.	
73.	Variante A. Rosette à l'avers et au revers. Poids : 0,64 et 0,62.	2
74.	Variante B. Rosette à l'avers, sautoir au revers. Poids : 0,46.	1
74 *bis*.	Rosette à l'avers ou au revers, signé effacé sur l'autre face. Poids moyen : 0,627.	6
75.	Denier à la rosace. Pas dans Morel-Fatio. Avers : LAVSNS ; revers : LAVS. Poids : 0,62. . . .	1

N° d'ordre. | Nombre de pièces.

FRIBOURG

76. Petit denier. Gremaud[1], pl. IX, fig. 4 ; mais · MONETA : au lieu de + MONETA · . Poids : 0,41. 1

VILLE DE BALE

77. Plappart de 12 stäbler, d'après la convention de 1433. Poids : 2,01 1

VILLE OU ÉVÊCHÉ DE BALE ?

77 *bis*. Petite bractéate anépigraphe. Pas dans H. Meyer[2]. Poids : 0,17. 1

ARCHEVÊCHÉ DE MAYENCE

Thierry d'Erbach (1434-1459).

78. Florin d'or frappé à Bingen. 1

ACHAÏE

Amédée (1367-1402).

79. Demi-gros. Promis, pl. II, fig. 4. Poids : 1,45 et 1,16 2

[1] Les premières monnaies de Fribourg, *in Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 1re année.

[2] *Die Bracteaten der Schweiz*, extrait des *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*. Zurich, 1845. Je ne suis pas absolument sûr que cette pièce provienne réellement du trésor que je décris : avant de m'être remis, il avait été étalé sur la table d'un marchand de monnaies et il s'y trouvait aussi une petite pièce tout à fait moderne que j'ai éliminée d'emblée.

N° d'ordre.		Nombre de pièces.

Louis (1402-1418).

80.	Quart de gros. Promis, pl. II, fig. 3. Poids : 1,52.	1
81.	Viennois. Promis, pl. III, fig. 9. Poids : 0,83. . .	1
82.	Demi-gros. Variante de Promis, pl. II, fig. 1 : au revers, étoile avant et après & C. Poids : 1,79.	1

GÈNES

Anonymes (1421-1422)[1] ?

83.	Gros. Av. + IANVA : QVAM : DEVS : PROT :	1
84.	Gros. . . . Q : DEVS : PROTEGAT :	1
85.	Gros. . . . Q : DEV : PROTEGAT :.	2
	Poids moyen de ces quatre gros : 1,815.	

Philippe-Marie Visconti (1422-1436).

86.	Gros. Variante A. Revers : + : CONRADVS : REX . ROMA : A :	10
87.	Gros. Variante B. . . . ROMANO	
	Poids moyen de ces 11 gros : 1,606.	
88.	Demi-gros. Variante A. Avers : F fleur M fleur DVX fleur MED fleur D fleur IA. Revers : + : CONRADVS fleur REX fleur RO : B :	3
89.	Demi-gros. Variante B. . . . . MED . . . . . CONRDVS . . . RO . . . I.	1
90.	Demi-gros. Variante C. . . . . M . . . . . CONRAD . . . . RO . . . A.	2
91.	Demi-gros. Variante D. . . . . M . . . . . CONRAD . . . ROM . . . I.	1
	Poids moyen de ces 7 demi-gros : 1,361.	
91 *bis*.	Demi-gros à légendes peu distinctes.	3

[1] Je n'ai pas pu trouver dans les auteurs qui sont à ma disposition quand et dans quelles circonstances ces monnaies anonymes ont été frappées. Je suppose qu'elles l'ont été après le premier dogat de Thomas Campofregoso (1415-21) et avant la prise de possession de Gênes par Philippe-Marie Visconti (1422).

N° d'ordre.		Nombre de pièces.

Thomas Campofregoso, XXIme doge (1436-1443).

92. Gros. Variante A. Avers : + : T : C : DVX : IANVENSIV : XXI :
Revers : + : CONRADVS : REX : ROMA : B : . 1
93. Gros. Variante B. ... IANVENS .... ROMA . T.. 1
94. Gros. Variante C. .... IANVENSIV .... ROM . AB 1
95. Gros. Variante D. .... IANVEN ... . ROM .. T 1
96. Gros. Variante E. .... IANVENSIV .... RO ... T 1
97. Gros. Variante F. ..... IANVEN .... RO ... T 1
98. Gros. Variante G. ..... IANVENS .... RO .... Y[1]..... 1
99. Gros. Variante H. .... IANVEN .... RO ... Y..... 3
100. Gros. Variante I. .... IANVENS ... ... RO ... signe ? 3
Poids moyen de ces 13 gros : 1,689.
100 *bis*. Gros à légendes peu distinctes 4
101. Demi-gros. Variante A. Avers : + : T fleur C fleur DVX fleur IAN fleur XXI :
Revers : + : CONRADVS fleur REX : RO : T : . 1
102. Demi-gros. Variante B. ... IAN .... CONRADV ... T 2
103. Demi-gros. Variante C. ... IA ... ... CONRAD ... A 4
104. Demi-gros. Variante D. .... IAN .... CONRAD ... E. 6

[1] J'ignore la signification de ce signe : on ne peut mieux le comparer qu'au caractère par lequel, dans les anciennes éditions grecques, on rendait la diphthongue *oí*.

N° d'ordre.		Nombre de pièces.
105.	Demi-gros. Variante E. .... IA .... CONRAD .... E.	2
106.	Demi-gros. Variante F. .... IAN .... CONRAD T	2
107.	Demi-gros. Variante G. ... IAN ... ... CONRAD ... Y	24
108.	Demi-gros. Variante H. ... IA ... ... CONRAD ... Y	1
109.	Demi-gros. Variante I. ... IAN ... ... CONRAD ... Signe ?	4
110.	Demi-gros. Variante K. ... IA .... CONRAD ... Signe ?	1
	Poids moyen de ces 47 demi-gros : 1,279.	
110 *bis*.	Demi-gros à légendes peu distinctes.	23

Savone (avant 1396).

111. Gros ? Patacchina ? Av. ; Aigle. + Ecusson COMVNIS fleur à 4 pétales. SAONE P Ecusson. Rev. Croix + Ecusson MONETA fleur à 4 pétales SAONE P Ecusson.
Soit l'aigle, soit la croix, sont enfermés dans un contour formé de six demi-circonférences aboutées. Argent bas. Poids : 1,52. 1

112. Demi-gros ? mezza patacchina ? Même type que la pièce précédente, mais on lit SAONA à l'avers et au revers ; les fleurs ont 5 pétales et l'aigle et la croix sont enfermés dans des contours formés de 8 lobes. Billon. Poids . 1,25. . 1

MILAN

Jean-Galéas Visconti, comte de Vertus (1385-1402).

113. Pegione. Gnecchi [1], n° 6. Poids : 2,26. 1

[1] Le *Monete di Milano*. da Fr. ed E. Gnecchi, 1884.

N° d'ordre. | Nombre de pièces.

Jean-Marie Visconti (1402-1412).

114. Grosso. Gnecchi, n° 2. Poids : 2,27. 1

Philippe-Marie Visconti (1412-1447).

Grosso da soldi due ; type Gnecchi, n°s 23-25, pl. X, fig. 10.

I. Légende de l'avers commençant à droite en haut.

115. Variante A, inédite. Av. : FILIPVS ... ANGLVS ... Rev. : S. ABROSIV . MEDIOLANI 1

116. Variante B, inédite. FILIPV ... ANGLVS ... pas d'S (initiale de SANCTVS) ABROSIV. MEDIOLAI. 2

117. Variante C, inédite. FILIPV ... ANGLV ... pas d'S ; ABROSIVS MEDIOLAI. 1

118. Variante D, inédite. FILIPV ... ANGLV ... pas d'S ; ABROSIV. MEDIOLAI. 1

119. Variante E, inédite. FILIPV ... ANGLV ... S. AMBROSIV. MEDIOLANI. 1

120. Variante F, Gnecchi, n° 23. FILIPV...ANGLV... S. ABROSIV. MEDIOLANI. 2

121. Variante G, inédite. FILIPV ... ANGLV ... S. ABROSIV. MEDIOLAN 1

122. Variante H, Gnecchi, n° 24. FILIPV ... ANGLV ... S. ABROSIV. MEDIOLAI. . . . 1

Poids moyen de ces 10 pièces : 2,296,

122 *bis* et *ter*. Variantes I et K. Légendes en partie effacées, mais différentes des précédentes . . 2

II. Légende de l'avers commençant à gauche en bas.

123. Variante L, inédite. FILIPV. ... ANGLV ... S. ABROSIV. MEDIOLAI 1

N° d'ordre. Nombre de pièces.

123 *bis*. Variante M, inédite. FILIPV. ... ANGLV ... S. ABROSIV. MEDIOLAN. 1

Poids de ces deux pièces : 2,32.

124. Soldo, un peu différent de Gnecchi, n° 29 ; pl. X, fig. 12.

MEDIOLAI à l'avers et au revers. Poids : 1,18 . 1

125. Sesino. Gnecchi, 33. Poids : 1,03. 1

125 *bis*. Sesino. Légende en partie illisible : Gnecchi, n° 34 ou 35. 1

François Sforza (1450-1456).

126. Soldo. Gnecchi, n° 28. Poids : 1,29. 1

Cette pièce est de la plus haute importance pour fixer la date à laquelle ce trésor a été enfoui : elle doit être comprise entre 1448 et 1450. En effet, d'une part, comme nous l'avons vu, ce trésor, très riche en monnaies de Savoie, n'en renferme pas du duc Louis, dont le premier ordre de frappe (suivi d'exécution presque immédiate[1]) est du 28 octobre 1448, d'autre part, ce soldo montre qu'au moment de l'enfouissement il y avait déjà en circulation des monnaies de François Sforza, duc de Milan. Quand cet aventurier, traître à la république qui l'avait nommé son capitaine général, prit-il le titre de duc et commença-t-il à battre monnaie en cette qualité ? Les ouvrages que j'ai à ma disposition ne sont pas d'accord sur ce point : un auteur dit que ce fut en 1447, ce qui est évidemment erroné, un autre parle de 1450, ce qui n'est probablement pas tout à fait exact. Il est vrai qu'il fit son entrée triomphale à Milan le 26 février 1450, mais s'il avait attendu jusqu'après cette date pour frapper

[1] Promis, Tome I, page 128, dernière ligne.

N° d'ordre. Nombre de pièces.

monnaie, il est extrêmement peu probable que notre trésor, qui contenait un de ses soldi et qui par conséquent aurait été enfoui en Savoie encore un peu plus tard, n'eût pas renfermé une seule pièce du duc Louis de Savoie qui frappait depuis un an et demi, pour le moins. Nous sommes donc forcés d'admettre, pour expliquer les faits, que François Sforza, après avoir levé l'étendard de la révolte contre la république de Milan aussitôt après la seconde victoire remportée par lui sur les Vénitiens, en septembre 1448[1], et avoir conclu un traité avec eux pour s'assurer leur concours dans l'entreprise qu'il méditait, prit le titre de duc aussitôt après et commença à frapper monnaie dans une des villes du Milanais qui se soumirent à lui en 1449 pendant qu'il assiégeait la capitale. Je soumets cette hypothèse à l'appréciation des personnes plus versées que moi dans l'histoire politique et monétaire de Milan. Si elle était reconnue exacte, le trésor qui nous occupe aurait été confié à la terre en 1449.

COMTÉ DE PROVENCE

Louis de Tarente et Jeanne d'Anjou (1343-1382).

127. Sol couronnat. Poids : 0.97. 1

Louis II (1384-1417).

128. Florin d'or 1
129. Gros. Poids moyen : 1,954 ; extrêmes 1,85 et 2,10 7
130. Sol couronnat. Poids : 0,89. 1

[1] Gnecchi, *Op. cit.*, page 64.

N° d'ordre. Nombre de pièces

ÉTAT PONTIFICAL

Avant de commencer la description des monnaies papales, frappées à Avignon, trouvées dans notre voisinage, je dois expliquer que j'ai pris pour guide unique l'ouvrage classique de Cinagli[1], qui date de près de 50 ans. Il se peut donc qu'un certain nombre de pièces que je qualifie d'inédites, parce qu'elles ne se trouvent pas dans ce livre, ne le soient réellement pas pour avoir été publiées depuis. Si tel était le cas, je prie les lecteurs plus versés que moi dans cette partie de vouloir bien m'excuser.

Urbain V (1362-1370).

131. Demi-gros, inédit. Av. : dans le champ, la tiare; sous celle-ci PVP, (le V est placé un peu plus haut que les deux P);
Légende : 2 petites clefs passées en sautoir; VRBANVS : QVINTUS (I et N liés).
Rev. : dans le champ : croix cantonnée de deux tiares et de deux paires de clefs; légende : + : SANCTVS : PETRVS : Poids moyen : 0,981. L'exemplaire le meilleur, ou le moins mauvais, pèse 1,07 7

Les lettres PVP sont interprétées diversement: PP signifie PAPA, tout le monde est d'accord; quant au V, Fioravanti, qui avait sous les yeux un gros qui porte QVNTS, pense qu'on a mis sous la tiare le V qui manquait à ce mot. Notre pièce réfute cette manière de voir : on ne remplace pas ce qui est à sa place. Argelati lit : VRBIS PAPA. Scilla, appuyé par Cinagli, pense que ce V est l'initiale d'VRBANVS dont le nom est donc répété.

[1] A. Cinagli, *Le Monete de' Papi*, 1848.

N° d'ordre. Nombre de pièces.

Vacance de 1370.

132. Demi-gros, inédit. Ressemble beaucoup au seul gros attribué par Cinagli à cette vacance, la première où il ait été frappé monnaie.
Tiare ; au-dessous, un annelet.
Clefs : SEDE : VACANTE :
Croix cantonnée de deux tiares et de deux paires de clefs.
+ : SANCTVS : PETRVS : Deux exemplaires entiers pèsent 1,00 et 0,92 ; le troisième est fortement ébréché 3

Requien et Cartier pensent que le gros décrit par Cinagli doit être attribué à la vacance survenue entre Grégoire XI et Urbain VI, en 1378, plutôt qu'à celle de 1370, qui ne dura que dix jours. Cinagli ne trouve pas cet argument probant et part du principe que les monnaies frappées pendant les vacances du Saint-Siège ressemblent plutôt à celles du règne précédent qu'à celles du suivant. Or, son gros est au type d'Urbain V. La comparaison de notre demi-gros avec celui d'Urbain V me paraît donner raison à Cinagli.

Grégoire XI (1370-1373).

133. Demi-gros, inédit. Tiare ; au-dessous, PP au-dessus desquels est une roue à 6 rayons, ou rosette à 6 feuilles, qui est peut-être l'armoirie de la maison de Belfort.
Clefs, apostrophe, GREGORVS (sic) : VNDEC apostrophe renversée.
Croix cantonnée comme aux deux numéros précédents.
+ : SANCTVS : PETRVS : Poids : 0,96. . . 1

N° d'ordre. Nombre de pièces.

Je remarque qu'il n'y a pas PP dans la légende circulaire ; cette abréviation du mot PAPA manque aussi sur le demi-gros d'Urbain V et sur celui de Clément VII et ne commence à paraître à cette place qu'à partir de Benoit XIII, du moins à Avignon : sur des demi-gros de Grégoire XI frappés à Rome on la trouve déjà.

Clément VII, antipape. Robert, comte de Genevois, (1378-1394).

134. Demi-gros, inédit. Dans le champ, deux clefs en sautoir ; au-dessous, quelque chose d'indistinct qui ne paraît pas être l'écu de Genevois.
Clefs, CLEMENS (M et E liés) · SEPTIVS (*sic*)
Croix cantonnée comme aux numéros précédents.
+ · SANCTVS : PETRVS : Poids : 0,97 . . 1

Benoît XIII, antipape. Pierre de Luna, Espagnol, (1394-1417).

135. Demi-gros, pareil à la pièce d'argent décrite, sans autre dénomination, par Cinagli sous le n° 6. Au lieu d'une croix indiquée dans le texte comme commençant la légende du revers, le dessin de Cinagli, pl. I, fig. 30, très mal fait, montre un croissant montant, ◡, tandis que notre pièce porte une demi-lune, ◠, armes parlantes, ce que quelques modernes appellent croissant versé ou renversé. Poids : 1,01. . . 1

Je remarque aussi que cet antipape aurait régné jusqu'en 1417, d'après Cinagli, page 38, et jusqu'en 1415 seulement d'après le même auteur, page 42.

N° d'ordre. | Nombre de pièces.

Jean XXIII (1410-1415).

136. Demi-gros, inédit, ressemblant à la pièce d'argent décrite, sans autre dénomination, par Cinagli, n° 11, mais l'abréviation PP suit VICESIMVS III au lieu de le précéder. L'I, l'M et le V de ce mot sont liés. Poids : 1,01. 1

Vacance de 1415-1417.

137. Gros ; Cinagli, n° 2. Poids : 1,92. 1
Je ne m'explique pas pourquoi Cinagli attribue cette pièce à la vacance de 1415-1417 plutôt qu'à celle de 1431.

Martin V (1417-1431).

138. Gros ; Cinagli, n° 17 ; mais l'A et l'N de SANTVS, ainsi que l'A et l'U de PAULUS sont liés. Poids moyen : 2,02 6

139. Demi-gros, inédit. Tiare ; au-dessous PP, surmontés de la colonne, armes parlantes de la famille.
Clefs : MARTINVS : PP : V :
Croix cantonnée de 2 tiares et de deux paires de clefs.
+ : SANCTVS : PETRVS : Poids moyen : 0,900 ; extrêmes : 0,75 et 1,01. 15

Eugène IV (1431-1447).

Gros, diffère du n° 26 de Cinagli, « Giunte e correzioni », en ce qu'il ne porte pas la marque du monnayeur Gerardini (page 43) ou Gherardini (page 42) qui travaillait à Rome.

140. Variété A. L'écu qui surmonte les deux clefs du

N° d'ordre.		Nombre de pièces.
	revers est petit, 3mm de hauteur environ ; l'A et l'U de PAULUS sont liés.	3
141.	Variété B. Ecu petit comme ci-dessus ; A et U de PAULUS séparés	1
142.	Variété C. Ecu plus grand qu'aux deux numéros précédents ; environ 4mm de hauteur	1
	Poids moyen de ces 5 gros : 1,996.	
143.	Demi-gros, inédit. Tiare ; au-dessous, l'écu de Condulmerio entre deux P.	
	Clefs, EVGENVS (*sic* ; cependant il pourrait y avoir EVGENIVS, N et I liés) : P · P : CARTVS :	
	Croix cantonnée de deux tiares et de 2 paires de clefs.	
	+ : (SANC)TVS : PET(RVS) : Poids : 1,00 .	1

MONNAIES ANGLO-FRANÇAISES

Henri VI (1422-1453).

Blancs aux écus. Poids moyen : 3,057.

144.	Variété A. Différent : une couronne (Paris) . . .	3
144 *bis*.	Même pièce ; le différent est peu distinct . . .	1
145.	Variété B. Différent : un léopard (Rouen). . . .	3
146.	Variété C. Différent : une fleur-de-lis (Saint-Lô).	2
147.	Variété D. Différent : une étoile (Nevers)	2
148.	Variété E. Différent : une fleur à 5 pétales (rose ? Troyes ?).	3

DUCHÉ DE BOURGOGNE

Philippe II, le Hardi (1363-1404).

149.	Blanc. Poids ; 2,99.	1

N° d'ordre.		Nombre de pièces.

Philippe III, le Bon (1419-1467).

150. Blanc. A l'avers, un seul écu de Bourgogne, dans un double contour trilobé. Poids : 3,23 1

151. Blanc. A l'avers, les deux écus de Bourgogne accolés ; même type que les blancs aux écus d'Henri VI. Poids : 3.07 1

PAYS-BAS

Cette contrée n'est représentée dans le trésor qui nous occupe que par une demi-douzaine de petites pièces de très bas billon ou de cuivre à peine allié, en fort mauvais état.

152. Flandre. Jean sans Peur (1404-1419). 1

153. Namur. Jean III (1418-1421) 2

153 *bis*. Indéterminées. 2

153 *ter*. Jeton ou méreau 1

On s'étonnera sans doute que nous soyons arrivés au bout de cette longue énumération sans mentionner de monnaies royales de France ; il y en avait en effet beaucoup dans notre trésor et de fort intéressantes. Si nous n'en parlons pas ici, c'est que le propriétaire s'est réservé de les étudier à loisir et de les publier lui-même dans un travail spécial, ainsi que celles frappées pour le Dauphiné. Ces deux séries comprennent plusieurs centaines de pièces, entre autres un certain nombre de variétés nouvelles, surtout de Charles VII.

26 décembre 1890. Dr Ladé.

N.B. — Les trois monnaies reproduites dans la planche IX sont de grandeur naturelle ; les marques des maîtres de monnaie sont à l'échelle de 4/1.

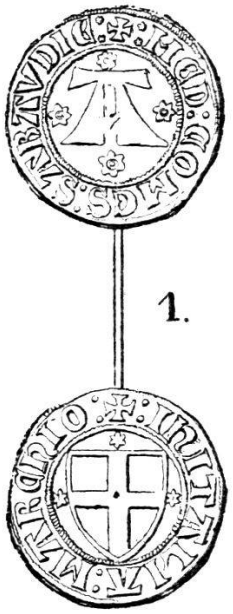

1.

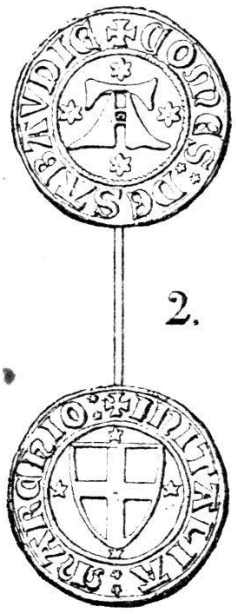

2.

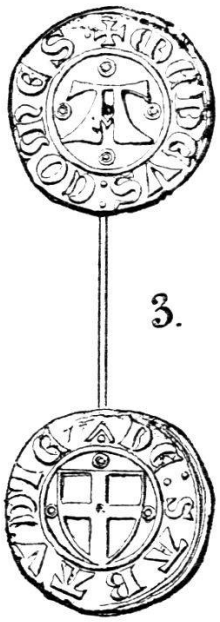

3.

I

II

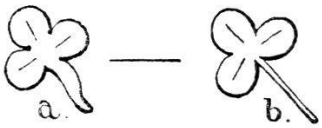

a. — b.

III

IV

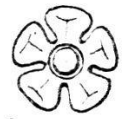

a. —

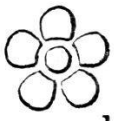

b.

V

VI

VII

VIII

IX

X

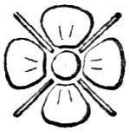

XI

XII

AA.